



Maisons-Alfort, le 16 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FOLIEX SID 2, identique à PAVAPROP G**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par NUFARM SA, relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FOLIEX SID 2.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence PAVAPROP G, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500572, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FOLIEX SID 2 est bien strictement identique à celle déclarée pour PAVAPROP G ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FOLIEX SID 2, présentée par NUFARM SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit PAVAPROP G.

Pascale BRIAND